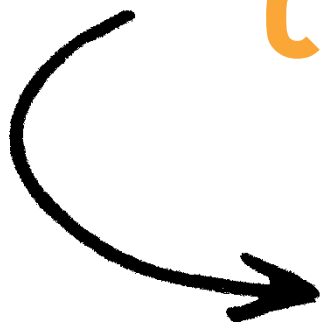


# Partenariat Communauté de Communes / AGEDEN



Accompagnement des  
particuliers à la rénovation  
énergétique

# L'AGEDEN

## Association pour une Gestion Durable des Énergies

- **OBJECTIF :**
  - Promotion et mise en œuvre de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables en Isère
- **ACTIONS :**
  - Animation en milieu scolaire
  - Information, formation, accompagnement de projets pour les particuliers, les collectivités et les bailleurs sociaux
- **FINANCEMENT :**
  - ADEME, Région Rhône-Alpes, Conseil général de l'Isère
  - Collectivités locales : Communauté de Commune de l'Olsans, SMPBV...
  - Bailleurs sociaux : Pluralis, OPAC 38 ...



---

# Pourquoi rénover?

- **LES INTERETS DE LA RENOVATION ENERGETIQUE**
  - Diminution des besoins énergétiques pour le chauffage → baisse des factures et baisse des émissions de dioxyde de carbone
  - Amélioration du confort thermique
  - Valorisation du patrimoine
- **LES EXIGENCES REGLEMENTAIRES :**
  - Pour le neuf : RT 2012
  - Pour la rénovation : RT existant élément par élément
- **LES OBJECTIFS POUR LUTTER EFFICACEMENT CONTRE LE DEREGLEMENT CLIMATIQUE (facteur 4) :**
  - Pour le neuf : RT 2012 puis RT 2020 (bâtiment à énergie positive)
  - Pour la rénovation : 500 000 rénovations BBC/an

---

# L'accompagnement

## \* L'espace Info énergie :

- \* des animations de sensibilisation (thermographie, ateliers pratiques...),
- \* accueil téléphonique entre 7000 et 10000 contacts par an,
- \* des rendez-vous personnalisés dans nos locaux et à la Maison des Services Publics de Bourg d'Oisans.

## \* Un accompagnement renforcé:

- \* une visite à domicile,
- \* une aide financière de la Communauté de Communes,

---

# Aide à la rénovation

## L'aide à la rénovation thermique de l'Oisans :

Procédure de l'appel à projet :

- 1) Un rendez-vous préalable avec un conseiller de l'AGEDEN.
- 2) Une visite sur site réalisée par l'AGEDEN pour affiner le projet en fonction de l'habitation.
- 3) Le demandeur doit remplir un dossier de demande de subvention et le transmettre à la Communauté de Communes.
- 4) La Communauté de Communes instruit le dossier et transmet son accord au demandeur sur la recevabilité du dossier.
- 5) A compter de la date de notification, le demandeur aura 12 mois pour réaliser les travaux.
- 6) Une fois les travaux achevés, le demandeur transmet une copie des factures acquittées à la Communauté de Communes pour déclencher le versement de la subvention.

---

# Aide à la rénovation

## L'aide à la rénovation thermique de l'Oisans :

### Critères financiers:

- soumis à condition de ressources,
- montant des travaux plafonné à 10 000€ HT.

### Critères administratifs:

- un dossier par foyer fiscal,
- aide accessible uniquement pour les propriétaires occupants à l'année.

### Critères techniques:

- le logement doit avoir plus de 10 ans et ne concerne que la rénovation (pas la déconstruction, l'extension ou la construction),
- un minimum de travaux doit être réalisé (ex : pour les murs, au moins 50 % de la surface des murs) et une performance minimale doit être atteinte,
- les travaux peuvent être réalisés par un professionnel ou par le particulier lui-même.

---

# Aide au remplacement d'un chauffage au bois

1000€ pour remplacer un chauffage au bois antérieur à 2002.

## Public éligible (conditions CEE) :

- Tout public
- Maison depuis de 2 ans

## Conditions :

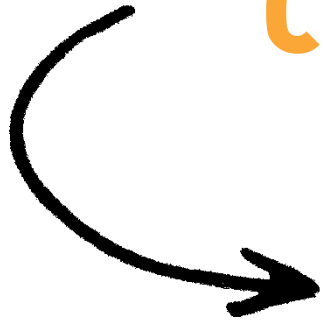
- Professionnels labélisés RGE
- Poêle Flamme verte 7\*



**GESTION DURABLE  
DE L'ENERGIE**  
en Isère

---

# Partenariat Communauté de Communes / AGEDEN



Accompagnement des  
copropriétés en Oisans



# Actions AGEDEN/CCO



- Etat des lieux des copropriétés :
  - \* Copropriétés accompagnées depuis 10 ans (une centaine)
  - \* Analyse des registres d'immatriculation des copropriétés
- Thermographies infra-rouge des façades, rapport et rendus en CS.
- Analyses d'opportunités & préconisations d'amélioration énergétique et thermique.
- Aide au lancement et au suivi des audits énergétiques
- Hotline énergie des syndics et des copropriétaires, conseils neutres, techniques et indépendants.
- Simulation des aides, vérification des devis et préparation des AG etc.

# Dates à retenir

---

- Soirée d'information pour les syndics de copropriété
  - Charte des copropriétés de l'Oisans

Salle du Conseil, Communauté de Communes de l'Oisans – Bourg d'Oisans. Mercredi 6 novembre 18h-21h.

Résumé : charte tri-partite entre la Communauté de Communes, les Syndics et l'AGEDEN.

Elle prévoit de mener des actions de sensibilisation auprès des co-proprétaires, de prendre en compte les aspects énergétiques dans les travaux à réaliser, de se former à la réglementation concernant l'énergie en copropriété. Ces actions sont financées par la collectivité et menées par l'AGEDEN, en collaboration avec les Syndics de l'Oisans.

- Visite d'une copropriété rénovée et accompagnée par l'AGEDEN : Le Pluton aux Deux Alpes – Début décembre à définir.
  - Informer sur les étapes d'un projet de rénovation énergétique et sur les détails techniques des travaux en présence de la maîtrise d'oeuvre et du conseil Syndical.
- Soirées thermographie pour les copropriétés :
  - 2 janvier 2020 à Auris en Oisans
  - Début décembre à Oz en Oisans (à confirmer)
  - Objectifs : Initier une réflexion, sensibiliser aux déperditions thermiques des logements et à l'importance de l'isolation thermique

# Merci pour votre attention

Contact copropriétés :

[fpocquet@ageden38.org](mailto:fpocquet@ageden38.org)

04 76 23 53 57

---

## AGEDEN

Bâtiment ESP'ACE Air Climat Energie 14 avenue Benoit FRACHON 38400 Saint-Martin-d'Hères  
4, avenue Ambroise Genin 38300 Bourgoin-Jallieu

**04 76 23 53 50 - [www.ageden38.org](http://www.ageden38.org) - [infoenergie@ageden38.org](mailto:infoenergie@ageden38.org)**